

Déclaration de Willy Brandt (Erfurt, 19 mars 1970)

Légende: Le 19 mars 1970, lors de son déplacement à Erfurt en République démocratique allemande (RDA), le chancelier allemand Willy Brandt met en lumière les difficultés de la normalisation des relations entre les deux Allemagne.

Source: Erfurt 19 mars 1970, Une documentation. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, 1970. 104 p. p. 38-54.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_willy_brandt_erfurt_19_mars_1970-fr-c1a5ff66-10b6-49a3-b307-089877323151.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Déclaration faite par M. Willy Brandt, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, le 19 mars 1970, à Erfurt

Monsieur le Président du Conseil des Ministres,
Messieurs,

Cela ne surprendra personne si je considère bon nombre de questions dans une optique différente de celle que vient de nous présenter le gouvernement de la R.D.A. Nous ne cherchons pas à minimiser quoi que ce soit. Mais il faut dire aussi que cela ne mènerait à rien si nous nous présentions mutuellement des comptes pour les vingt ou vingt-cinq dernières années. La situation présente requiert bien plus que nous recherchions les domaines dans lesquels les intérêts des deux côtés nous permettent de réaliser des progrès en faveur de la paix et des hommes.

Avant de prendre position sur le sujet, je tiens à vous remercier de l'aimable accueil que vous nous avez réservé ici, à Erfurt. Grâce à la préparation minutieuse assurée par nos collaborateurs, notre rencontre se déroule sans difficultés. Je serais heureux si vous pouviez faire savoir à tous les intéressés et à tous ceux qui ont prêté leur concours à l'organisation de cette rencontre, au sein de votre gouvernement, dans le district et au niveau de la municipalité d'Erfurt, combien j'apprécie le travail qu'ils ont accompli.

Dans quelques semaines, vingt-cinq années se seront écoulées depuis le jour où le régime national-socialiste trouva sa fin par la défaite du Reich allemand. C'est là un événement qui nous unit, nous tous qui sommes réunis autour de cette table, quoi qui puisse nous séparer par ailleurs.

Le monde entier était saisi d'horreur devant les crimes qui avaient été commis au nom de l'Allemagne, devant les destructions auxquelles on avait assisté. Nous sommes tous responsables de ce qui s'est passé, quel que soit le lieu ou notre destin nous eût placés. Cette responsabilité que le monde nous impute à juste titre est une des causes de la situation actuelle en Allemagne.

Cependant, aucune controverse historique ne pourra maintenant nous être utile. Que la nation allemande se soit engagée dans deux voies séparées, qu'elle n'ait pu suivre la voie de l'unité nationale, après 1945, cela peut sembler tragique à certains, à beaucoup d'entre nous, mais nous ne pouvons faire comme si cela n'était pas.

C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que la situation présente exige que nous recherchions des domaines dans lesquels il sera possible de réaliser des progrès en faveur de la paix et des hommes qui vivent dans notre pays.

Ce 19 mars peut être un jour important pour tous les Allemands, pour les habitants de la République fédérale aussi bien que pour les habitants de la R.D.A. Pour la première fois depuis l'existence des deux Etats, les chefs de gouvernement se rencontrent pour examiner des questions qui présentent pour eux un intérêt commun.

Cette rencontre fait appel non seulement à notre raison, nos sentiments interviennent également lorsque nous sommes assis l'un en face de l'autre. Et sans doute avons-nous conscience des deux côtés que notre rencontre suscite l'attention bien au-delà des frontières de l'Allemagne.

On a recherché ces derniers jours dans notre histoire commune quel a été dans le passé le rôle de la ville d'Erfurt pour les Allemands. C'est ici, par exemple, que Napoléon dit, le 2 octobre 1808, à Goethe: « La politique, c'est le destin! »

C'est également à Erfurt que fut entrepris à l'époque, le 20 mars 1850, la dernière tentative d'unifier l'Allemagne pacifiquement et sur une base démocratique.

Pour un social-démocrate il est aussi tout à fait naturel de se rappeler le rôle que joua pour le mouvement ouvrier naissant en Allemagne le Programme d'Erfurt de l'année 1891. Quelle que soit la place que l'on

assigne à ce programme dans l'histoire des idéologies, une chose est certaine: beaucoup de maux auraient été épargnés au peuple allemand, à l'Europe et au monde entier si la volonté démocratique, la volonté d'établir plus de justice sociale et la volonté de sauvegarder la paix avait pu prévaloir alors qu'il en était encore temps.

Au moment où notre nation semblait condamnée à disparaître, elle se vit offrir la possibilité, sous des conditions fort divergentes il est vrai, de prendre un nouveau départ. Cela vaut pour la reconstruction dans les deux parties de l'Allemagne. De nouvelles villes ont surgi des ruines. L'économie et les sciences ont atteint un niveau qui force le respect.

La division de notre pays en deux ordres étatiques séparés l'un de l'autre sera toujours appréciée de manière tout à fait différente, selon qu'on la juge d'un côté ou de l'autre. Que la plupart considère comme un mal que nous ayons évolué dans un sens qui nous a toujours davantage séparés, cela apparaît clairement dans le fait que l'on a jugé et que l'on juge nécessaire de rejeter chacun la faute ou la responsabilité sur l'autre.

La politique allemande après 1945 était fonction pour une large part — sans vouloir amoindrir l'œuvre de reconstruction qui a été accomplie des deux côtés — de la politique des puissances qui avaient vaincu et occupé l'Allemagne. La confrontation entre l'Est et l'Ouest détermine depuis lors la situation de l'Allemagne et divise l'Europe. Nous ne pouvons rayer cette division de notre histoire. Mais nous pouvons nous efforcer d'en atténuer les conséquences et de contribuer activement à une évolution qui s'apprête à combler les fossés qui nous séparent en Europe et par conséquent aussi en Allemagne.

A cet égard je pars de l'idée que la nation allemande constitue une réalité continue et vivante. Les idées nationalistes des temps passés ne sont certainement pas mon fait. Mais je suis presque certain que les composantes nationales garderont leur valeur même dans les processus de groupement au niveau européen et international. Les liens puissants de l'histoire que l'on a vécus en commun et dont il faut assumer, inéluctablement, la responsabilité en commun, les liens de famille, de la langue, de la culture, de tous ces impondérables qui nous donnent le sentiment de former un tout, tous ces liens sont une réalité. Une politique qui tenterait de nier ou d'ignorer ces fondements sur lesquels repose l'existence nationale serait vouée à l'échec, j'en suis convaincu.

Il importe donc de tenir compte de cette réalité aussi bien que du fait que deux Etats se sont constitués en Allemagne, avec ses frontières réelles de 1970, deux Etats qui doivent vivre ensemble. Il existe entre nous des divergences profondes quant à l'appréciation de l'ordre social de l'autre. Ces divergences de vues ne nous libèrent cependant pas de l'obligation de rendre la paix en Europe plus assurée et de chercher à établir entre nos deux Etats — dans la perspective d'un ordre de paix européen — une forme ordonnée de coexistence pacifique.

C'est seulement si nous discernons cette tâche, que notre rencontre prend un sens véritable. Et c'est seulement si nous sommes capables de résoudre cette tâche que nous subissons avec succès l'épreuve de l'histoire. Personne ne pourra se livrer à des espoirs trompeurs en ce qui concerne les difficultés qui s'opposent à son accomplissement. Les citoyens de nos Etats sont suffisamment réalistes pour savoir que les deux Chefs de gouvernement ne seraient pas en mesure de rétablir aujourd'hui l'unité nationale, même si les deux côtés étaient animés d'une même volonté. La situation mondiale ne permettrait pas de le faire sans provoquer des troubles dangereux.

Néanmoins, nous devrions tenter en commun, à plus longue échéance, d'accorder nos intérêts et les intérêts des puissances auxquelles nos Etats sont alliés, de telle manière que cela serve la paix et profite aux hommes. Les rapports actuels entre les deux Etats qui existent sur le sol allemand est déplorable notamment en raison du fait que les relations entre les hommes qui vivent d'un côté et de l'autre ont été abaissées à un niveau qui est de beaucoup inférieur à celui auquel se situent les rapports entre des Etats étrangers et leurs habitants. Il importe d'assouplir cette situation particulière négative et de la surmonter si possible.

La détente au lieu de tensions, la garantie de la paix au lieu de la confrontation militaire, tels sont les objectifs de mon gouvernement. Et je sais que je bénéficie à cet égard de l'appui des forces responsables de la République fédérale d'Allemagne.

Il est inhabituel que notre entretien de ce jour n'ait pas été préparé, quant au fond, par des fonctionnaires comme il est d'usage entre Etats et que nous entamions dès l'abord une conversation au sommet. C'est un trait de plus qui caractérise la particularité de nos relations. Les problèmes avec lesquels nous avons affaire sont tellement graves qu'il ne serait pas même possible de faire un début sans contacts directs au niveau gouvernemental. Jusqu'à ce jour, la division de notre peuple a toujours davantage été renforcée.

Et c'est ici qu'apparaît notre responsabilité commune: nous ne pourrons plus dorénavant rejeter la responsabilité sur l'histoire en général ou sur Hitler en particulier pour ce que nous ferons aujourd'hui ou ne ferons pas afin de régler les relations entre nos deux Etats. C'est nous-mêmes dorénavant qui sommes responsables.

Mes collaborateurs et moi-même ne sommes pas venus à Erfurt dans l'illusion qu'il suffira d'exhortations amicales ou simplement que nous nous rencontrions pour mettre en accord les points de vue en présence. Nous voyons fort bien où se situent les divergences de principe et constatons objectivement qu'elles existent. Je crois néanmoins que ni l'un ni l'autre d'entre nous ne devrait renoncer à s'informer des conceptions de l'autre afin de pouvoir les juger et les situer correctement dans sa propre politique.

Il faut que nous partions de la situation présente, telle qu'elle est réellement. Il est évident que les relations entre l'Est et l'Ouest ne pourront pas s'améliorer notablement tant que les relations entre deux Etats au cœur de l'Europe ne seront pas normales. Cela signifie que les deux gouvernements doivent s'efforcer sincèrement de trouver une voie dans laquelle il faut s'engager et qu'il est possible de suivre pour le plus grand bien de nos deux Etats, pour le plus grand bien du peuple allemand, pour la sécurité sur notre continent.

J'espère, sur ce point, que le gouvernement de la R.D.A. est prêt à porter le regard en avant afin que nous ne devenions pas prisonniers d'un sombre passé.

Il est incontestable qu'il existe entre les habitants de nos deux Etats des relations particulières que l'on ne rencontre pas entre les habitants d'autres Etats, fussent-ils amis ou alliés.

Il y a donc des points communs qui n'existent pas entre d'autres Etats. Nos controverses même sont d'une autre nature que celles qui peuvent opposer des peuples étrangers. Elles se rapportent à l'unité de la nation.

Il est encore d'autres points communs. La République fédérale d'Allemagne et la R.D.A. sont membres de systèmes d'alliance qui s'affrontent, avec leurs armements perfectionnés, sur le territoire allemand. Leur existence contribue à faire régner en Europe un équilibre des forces qui a empêché la guerre dans les années passées et nous garantit aujourd'hui une sécurité relative. Mais nous ne trouverons à la longue de paix et de sécurité véritables que dans un ordre de paix européen qui mette fin à la confrontation des blocs et élimine ainsi l'antagonisme entre les deux Etats existant en Allemagne.

Le gouvernement fédéral considère la paix comme le bien le plus élevé. Nous sommes certainement d'accord pour déclarer que plus jamais une guerre ne devra prendre naissance sur le sol allemand.

Les deux Etats allemands n'ont ni le droit, ni la possibilité de poursuivre les objectifs qui leur sont assignés par leur constitution en recourant à la force ou en menaçant de recourir à la force. Une Allemagne démocratique, pacifique et unifiée ne pourra jamais être édiflée au moyen d'une guerre ou d'une guerre civile.

Cet objectif est d'ailleurs, selon la lettre, commun aux deux Etats allemands, mais quant à son contenu, vos conceptions et les nôtres sont cependant très éloignées les unes des autres. Nous nous rallions au principe de l'Etat de droit libre et social tel qu'il est décrit dans la Loi fondamentale de la République fédérale. Mais à quoi bon nous quereller sur un sujet auquel seul le cours de l'histoire pourra fournir une réponse! Ce que nous devons, c'est ne pas faire en sorte qu'il devienne impossible que l'évolution de l'histoire comble les abîmes qui séparent aujourd'hui les Etats d'Europe! Il ne faut pas que nous rendions impossible au peuple allemand de décider, par la voie de la libre autodétermination, de la manière dont il entend coexister.

Et voici un autre point important pour nos deux gouvernements, qui devrait également être tout à fait clair.

En vertu des Accords sur l'Allemagne conclus entre les quatre puissances dans les années qui suivirent 1944, aucun arrangement entre nos deux États ne peut porter atteinte à des droits réservés aux quatre puissances, ni se substituer à eux. Cela s'applique également aux accords que nous avons passés avec les trois puissances de même qu'aux accords entre la R.D.A. et l'Union soviétique. Cela vaut d'une manière générale pour tous les accords bilatéraux ou multilatéraux que nous avons conclus. Mais l'existence de tels accords ne devrait et ne doit pas nous empêcher d'éliminer les barrières qui subsistent entre nous.

Si je rappelle les accords quadripartites et les accords que nous avons conclus avec les trois puissances, c'est notamment en considération de la situation de la ville de Berlin. Je dois vous inviter à prendre cette constatation très au sérieux. Nous n'envisageons pas de changer le statut de la ville de Berlin tant que la question allemande ne sera pas résolue. Je crois qu'on ne peut pas demander d'un côté que l'on prenne conscience des réalités et exiger en même temps une modification unilatérale de la situation existante.

Le fait que Berlin-Ouest ne soit pas administré par le Bund n'a pas empêché les trois puissances de confier certaines tâches au gouvernement fédéral, celle par exemple de représenter Berlin-Ouest à l'extérieur ou d'assurer la viabilité économique du Land de Berlin. En fait Berlin-Ouest ne se distingue pas, du point de vue économique, financier, juridique et culturel, de la R.F.A.; en ce sens, Berlin se situe donc de notre côté. Ni les trois puissances occidentales, ni la R.F.A., ni encore les berlinois directement intéressés n'accepteraient une modification du statut de la ville de Berlin tel qu'il a été arrêté par les quatre puissances, qui entraînerait un changement de ces liens.

Il appartient aux quatre puissances de décider de quelle manière elles entendent exercer leur pouvoir suprême à Berlin. Si elles parvenaient à se mettre d'accord sur une amélioration de la situation actuelle, le gouvernement fédéral s'en féliciterait.

Je ne voudrais en tout cas pas laisser subsister de doute: pour mon gouvernement les efforts tendant à une normalisation et une détente au centre de l'Europe sont indissolublement liés à la détente et la normalisation de la situation à Berlin et autour de Berlin.

Je ne voudrais en aucun cas taire le fait que le Président du Conseil d'Etat de la R.D.A. a transmis à notre Président fédéral, le 18 décembre de l'année passée, le projet d'un traité sur l'établissement entre nos États de relations sur la base de l'égalité des droits. Le gouvernement fédéral a examiné depuis lors les points qui sont l'objet de ce projet de traité. Mais nous pensons qu'il n'est pas utile de publier des projets de traité avant que la discussion n'ait été engagée sur les points qu'ils renferment. L'attitude du gouvernement était dictée par le désir d'essayer d'abord d'engager un échange de vues. C'est pour cette raison qu'il n'a pas présenté de contre-projet.

Le but de cet échange de vues doit être de constater si nous pouvons entamer des négociations qui déboucheront sur des réglementations contractuelles des relations entre la R.F.A. et la R.D.A. A cet égard, il va de soi pour mon gouvernement qu'un traité ou accord conclu entre nous doit avoir la même force obligatoire que tout autre accord conclu par nos gouvernements avec des États tiers.

Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué dans ma lettre du 22 janvier 1970 comment je conçois la nature et l'objet des négociations à mener entre nos gouvernements. Permettez-moi de confirmer une nouvelle fois les principes dont s'inspire le gouvernement fédéral et que je vous ai communiqués en son temps:

1. Il incombe aux deux États la responsabilité de sauvegarder l'unité de la nation. Ils ne sont pas l'un pour l'autre pays étranger.
2. Pour le reste, les principes généralement reconnus du droit international doivent être valables, notamment l'exclusion de toute discrimination, le respect de l'intégrité territoriale, l'obligation de résoudre tous les litiges par la voie pacifique et de respecter mutuellement les frontières.

3. A cela s'ajoute l'obligation de ne pas vouloir modifier par la force la structure sociale prévalant sur le territoire du partenaire.
4. Les deux gouvernements devraient aspirer à instaurer une collaboration de voisinage, notamment à régler la coopération technique: des facilités communes pourraient être convenues par la voie d'arrangements gouvernementaux.
5. Les droits et responsabilités existant pour les quatre puissances à l'égard de l'Allemagne prise dans son ensemble et à l'égard de Berlin devront être respectés.
6. Les efforts entrepris par les quatre puissances en vue de mettre sur pied des arrangements ayant pour objet d'améliorer la situation à Berlin et autour de la ville de Berlin devront recevoir tout l'appui nécessaire.

Le 22 janvier je vous ai notamment proposé, Monsieur le Président, que nous devrions nous mettre d'accord sur la renonciation mutuelle au recours à la force. Nos rapports devraient donc reposer sur une déclaration commune selon laquelle nos deux Etats se laisseront guider, en ce qui concerne leurs relations mutuelles ainsi que les questions touchant la sauvegarde de la sécurité européenne et internationale, par les principes et objectifs généraux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Par conséquent, nous pouvons seulement recourir à des moyens pacifiques pour régler nos litiges. Nous devrions de même souscrire à l'obligation de nous abstenir, en ce qui concerne les questions de la sécurité européenne et nos relations mutuelles, conformément à l'article 2 de la Charte des Nations Unies, de menacer de recourir à la force ou d'employer la force.

Si nous parvenions à asseoir les relations entre nos deux Etats sur une base contractuelle, ce serait certainement d'un grand profit pour l'Europe et faciliterait sans doute la mise sur pied d'une conférence consacrée au renforcement de la sécurité et de la collaboration en Europe et en faveur de l'Europe.

Le projet du Président du Conseil d'Etat renferme un point qui se rapporte à la position de nos deux Etats au sein d'organisations internationales. De mon côté j'ai déjà dit, dans la déclaration gouvernementale du 28 octobre 1969, que le gouvernement fédéral se proposait de coopérer de manière accrue à l'organisation des Nations Unies et à d'autres organisations internationales. J'ai dit aussi que notre attitude et celle de nos amis concernant les relations internationales de la R.D.A. dépend pour une large mesure de l'attitude même du gouvernement de la R.D.A.

Je propose que dans la suite de nos entretiens et selon les progrès qu'ils auront faits, nous abordions également ces questions.

Des progrès accomplis à cet égard seraient de nature à mettre plus que par le passé la capacité productive de nos compatriotes, de notre économie et de nos sciences au service de la paix, du développement et de la lutte contre la faim dans de nombreuses parties du monde.

Afin d'être en mesure de fournir une aide efficace sur ce plan, nous devrions également tendre à réduire de façon équilibrée les forces armées et les armements à l'Est et à l'Ouest. Nous devrions donner l'exemple, nous les Allemands, par nos efforts concernant le désarmement et le contrôle des armements et nous devrions avoir le courage, tout en restant parfaitement fidèles à nos alliances, d'engager une compétition constructive.

Tous les efforts tendant à promouvoir des relations pacifiques dans le monde sont seulement dignes de foi et convaincants si nous faisons la paix entre nous et pour nos citoyens. Des documents établis en bonne et due forme ne suffisent pas à normaliser les relations; les hommes d'un côté et de l'autre doivent pouvoir recueillir le bénéfice de la normalisation. Il s'offre là un vaste domaine que je me contenterai de délimiter très superficiellement. Son étude détaillée sera réservée à de futures rencontres et sans doute aussi à des délibérations approfondies qui auront lieu à un autre niveau.

Je songe surtout et en premier lieu à la détresse humaine à laquelle nous devons porter remède autant qu'il est en notre pouvoir. Je citerai deux exemples: Dans les cas où des enfants ne sont pas encore réunis avec leurs parents, nous devrions trouver les voies et moyens qui leur permettent de se réunir. Lorsque des fiancés attendent d'un côté et de l'autre de la frontière de pouvoir se retrouver, nous devrions faire en sorte qu'ils puissent se marier.

Je constate avec satisfaction que l'évolution régressive dans le commerce a pu être enrayée. Nous devrions demander à nos autorités compétentes de ne pas se contenter des résultats plus favorables enregistrés depuis un an et demi. De plus, nous devrions nous efforcer d'intensifier notablement les échanges dans le domaine économique et technique.

Cela s'applique aussi à d'autres domaines. En ce qui concerne les transports routiers nous devrions harmoniser judicieusement la construction des grands axes routiers avec les projets établis dans nos pays et dans d'autres pays et décider l'ouverture d'autres points de passage aux frontières ainsi que d'autres facilités sur le plan de la communication. L'accélération du trafic de trains de voyageurs, la création d'un droit uniforme en matière de transports de marchandises avec des tarifs continus et une amélioration des contacts techniques entre les administrations ferroviaires semblent souhaitables. Dans le domaine de la navigation fluviale des améliorations seraient également possibles. Afin de permettre une meilleure communication entre des particuliers et des firmes et leurs partenaires établis dans l'autre partie de l'Allemagne, il serait bon que nous passions des arrangements afin de renforcer le service téléphonique et télégraphique ainsi que le service télex, afin de mieux utiliser d'autres installations des télécommunications et de surmonter les difficultés qui existent dans le domaine des opérations de compensation. Je songe enfin à un grand nombre de problèmes pratiques et administratifs résultant du tracé de la ligne frontière où des problèmes locaux doivent être résolus.

Sans doute serait-ce un progrès si nous pouvions atteindre, entre les deux Etats en Allemagne et à Berlin, pour le moins un niveau égal pour les possibilités de visite, les échanges culturels, les rencontres sportives à celui qui existe d'ores et déjà entre la République fédérale d'Allemagne et divers Etats d'Europe orientale, par exemple.

Mais ce ne serait encore qu'un modeste début. Il faut pourtant faire d'abord un début si nous avons sérieusement l'intention de normaliser nos relations et si les traités ne doivent pas être simplement une enveloppe creuse.

De plus, je dirai en toute franchise que dans mon idée une véritable normalisation doit contribuer à l'élimination des barbelés et des murs érigés en travers de l'Allemagne. Ils sont le symbole de la particularité regrettable de notre situation. Sans doute n'est-il pas possible d'y changer quelque chose du jour au lendemain. Mais le but et le sens de nos efforts doivent être de réaliser des progrès ayant pour effet d'accroître la libre-circulation et laissant plus de marge à l'exercice des droits de l'homme. Nous continuerons en tout cas à défendre notre point de vue à ce sujet.

Je pars de l'idée que nos relations doivent être établies sur la base de la non-discrimination et de l'égalité des droits. Aucun de nous ne peut agir pour l'autre, aucun de nous ne peut représenter l'autre partie de l'Allemagne à l'extérieur. C'est là le résultat d'une évolution que nous reconnaissons, quels que soient nos sentiments à son égard.

Comme objectif final les deux Etats en Allemagne doivent tendre à établir entre eux des rapports particulièrement étroits, même s'il faut reconnaître que ce serait déjà un progrès pour le moment que des relations quelconques s'établissent, et je retiens à cet égard les points d'orientation que j'ai énumérés dans le discours que j'ai prononcé devant le Bundestag allemand, le 14 janvier cette année.

Aucun de nous ne doit aspirer à mettre l'autre en tutelle. Je ne suis pas venu pour réclamer la suppression de liens quelconques de la R.D.A. ou de quelques formes de structure de la société. Je ne songe pas davantage à accepter des revendications de cette sorte à l'égard de la République fédérale d'Allemagne.

Monsieur le Président, dans la suite de notre entretien de ce jour et à l'occasion d'entretiens ultérieurs, j'aimerais aborder une série d'importantes questions de détail que vous avez évoquées ici lorsque vous avez exposé le point de vue du gouvernement de la R.D.A. et je dois vous prier en même temps d'examiner attentivement ce que j'ai dit moi-même.

Je voudrais cependant préciser une chose dès maintenant: si je ne vous contredis pas sur les points particuliers, vous partez sans doute néanmoins du principe, comme je le fais moi-même, que je ne m'associe pas, pour la plupart, à votre manière de juger certains aspects de l'évolution de la politique intérieure de la République fédérale d'Allemagne, de juger certains groupements et certaines personnalités politiques, ni ne reprends à mon compte l'analyse que vous avez faite au sujet de l'évolution de la République fédérale d'Allemagne et la constitution des deux Etats en Allemagne.

Je ne puis pas davantage souscrire à ce que vous avez dit à propos du rôle de la République fédérale d'Allemagne au sein de l'Alliance atlantique et plus spécialement à propos du rôle spécifique et individuel que vous attribuez à mon ami Helmut Schmidt, ministre de la défense de la République fédérale et l'un de mes suppléants à la présidence du parti social-démocrate.

Voilà comment sont les choses: Nous ne pratiquons pas une politique d'agression. Nous sommes un partenaire loyal de l'alliance à laquelle nous appartenons, tout comme vous l'êtes de votre côté. Et pour les deux côtés il peut seulement y avoir de changement, si des modifications interviennent entre l'Est et l'Ouest, entre les systèmes d'alliance, modifications qui auraient une incidence pour l'Europe. J'espère que de telles modifications se réaliseront.

Vous avez dit, Monsieur le Président, et je vous comprends si je me place dans votre optique, qu'il serait préférable de se concentrer sur les questions générales et les problèmes de principe et de ne pas s'égarer dans des questions de second ou de troisième ordre. Pour ma part, et j'aurai encore quelques déclarations supplémentaires à y ajouter, j'ai juxtaposé, dans mon optique, les questions générales, les questions de principe et les questions d'ordre pratique dont chacune n'a certes pas le même poids que les questions de principe. Mais le fait de les grouper implique beaucoup pour les deux parties, non pas au sens inter-allemand qui serait en contradiction avec ce que je viens de dire et que je me permets de souligner une nouvelle fois à cette occasion: en effet, nos relations doivent reposer sur le principe de la non-discrimination et de l'égalité des droits, personne ne peut agir en lieu et place de l'autre, aucun d'entre nous ne peut représenter l'autre partie de l'Allemagne à l'extérieur. En ce sens vous pouvez tout aussi bien parler de relations inter-allemandes au lieu d'intra-allemandes, de relations entre les deux Etats en Allemagne.

A deux reprises vous avez demandé de façon précise, si je suis prêt à engager des négociations. J'ai dit: nous sommes prêts à examiner si le moment est venu, et j'espère que c'est le cas, d'entamer des négociations et j'ajouterai maintenant délibérément, des négociations sur toutes les questions que l'une ou l'autre partie a mises en discussion ou mettra encore en discussion au cours de nos entretiens.

J'ai parlé des constitutions de nos deux Etats qui sont conçues dans la perspective d'une Allemagne unifiée. Cela vaut également pour les traités que la République fédérale d'Allemagne et que la R.D.A. ont conclus. Dans notre traité avec les trois puissances occidentales l'unité nationale est présente comme possibilité aussi bien que dans votre traité d'amitié avec l'Union soviétique. On trouve même des deux côtés toute une série de formules où il est question d'objectif à cet égard. Mais il faut qu'il soit tout à fait clair que cette perspective qui se rapporte au droit à l'autodétermination demeurera inchangée dans les traités, dans les intentions et dans les objectifs.

Pour ces raisons déjà je suis convaincu que ni la notion de reconnaissance en droit international, ni la notion de non-ingérence dans les affaires intérieures ne couvre ce qui est en cause lorsqu'il s'agit d'établir des relations sur un pied d'égalité entre la République fédérale d'Allemagne et la R.D.A. Il s'agit plutôt pour les deux Etats d'assumer les mêmes obligations, de respecter ce qui est réglé sous la compétence des deux gouvernements sur leur territoire. Cela signifie notamment aussi que l'on renonce aux attaques diffamatoires contre la République fédérale et ses personnalités dirigeantes. Cela aussi fait partie de la non-discrimination entre nos deux Etats. Les principes de la non-discrimination et de l'égalité des droits ne doivent pas porter

atteinte à notre objectif qui consiste à faire prévaloir un jour la volonté de celui qui exerce vraiment les droits souverains, à savoir le peuple allemand.

Monsieur le Président, il ressort de vos déclarations et de ce que j'ai dit moi-même que nous nous trouvons, au mieux, au début d'un chemin long et difficile. Mais on pourrait aussi en conclure que nous sommes prêts, en dépit de tout ce qui fut et de tout ce qui nous sépare, à nous engager dans cette voie. Certes, nous ne pouvons pas négliger ce qui nous sépare. Mais nous devrions placer au premier plan les questions à propos desquelles nous pourrions nous mettre d'accord.

Que nous ayons fait aujourd'hui, pour commencer, des déclarations préparées d'avance, cela est compréhensible si l'on considère les circonstances exceptionnelles qui ont réuni pour la première fois les chefs de gouvernement des deux Etats en Allemagne. Mais nous devrions maintenant poursuivre notre échange de vues sous cette forme plus confidentielle qui est dans l'intérêt de notre cause et évite de donner l'impression que l'on parle seulement pour un auditoire. Je me réjouirais si nous pouvions appliquer cette méthode déjà cet après-midi. D'ailleurs nous nous adapterions ainsi au style de l'échange de vues du gouvernement de l'Union soviétique et du gouvernement de la République populaire de Pologne avec le gouvernement fédéral.

Avant de conclure, je voudrais vous inviter, Monsieur le Président, à vous rendre prochainement en République fédérale afin de poursuivre notre entretien de ce jour.

En ce qui concerne la suite de la procédure, je préférerais en parler cet après-midi. Permettez-moi simplement de dire une chose dès à présent: chacun ayant dit ce qu'il avait à dire, aujourd'hui, nous devrions désigner des délégués qui, avec l'assistance de quelques collaborateurs, seraient chargés de dépouiller, d'ici notre deuxième rencontre qui pourrait avoir lieu au début de mai, les propositions qui ont été formulées des deux côtés. Ils devraient en outre dresser un catalogue des questions à examiner sur lequel il nous serait fait rapport lors de notre deuxième rencontre. Sur la base de ce catalogue nous pourrions ensuite examiner la suite de la procédure, notamment quelles seront les tâches futures de nos délégués ou commissions. Il pourrait être utile d'examiner l'opportunité de leur ménager des possibilités de travail appropriées et permanentes au siège de nos gouvernements.

Telles sont les propositions que je voulais faire en ce qui concerne la procédure. Peut-être sembleront-elles trop mesurées, mais nous ne pouvons pas faire le deuxième pas avant le premier. Ce n'est que si nous abordons notre tâche prudemment et avec réalisme que nous parviendrons à faire droit aux espérances que nos concitoyens et un grand nombre à l'Est et à l'Ouest fondent en nous.